

## Décision modificative n°2 2015

Ce projet de décision modificative a pour principal objectif d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires.

Il n'entraîne **pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire.**

### I Présentation des postes de dépenses du projet de décision modificative 2015

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses s'articule autour des principaux volets suivants :

- Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest (budget annexe) ;
- Prévention et réduction du risque inondation ;
- Stimulation de la Recherche/Données/Informations (+ Valorisation du patrimoine) ;
- Aménagement et gestion des eaux ;

#### Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n°2
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	2 241 500	475 627,32	<b>183 500</b>
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	1 721 763	387 200	<b>52 500</b>
Gestion des crues et des étiages, modernisation	762 114	32 800	
Gestion administrative de la redevance	73 000		
<b>Exploitation des ouvrages</b>	<b>4 928 377</b>	<b>895 327,32</b>	<b>236 000</b>

Les dépenses de ce budget supplémentaire sont totalement financées par l'inscription du FCTVA.

Pour ce qui est de « l'exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac » il s'agit d'inscrire des crédits complémentaires pour le marché de modernisation du contrôle commande (50k €), ainsi que les crédits pour le démontage et remontage des groupes 2 et 3 (32k €), la modification des pièces des groupes (90k €) et l'acquisition du logiciel de qualité des eaux, pour moitié du coût (11,5k €).

Pour ce qui est de « l'exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest » il s'agit exclusivement de l'inscription de crédits complémentaires pour l'expertise de la vanne de fond (41k €) et l'acquisition du logiciel de qualité des eaux, pour moitié du coût (11,5k €).

Il est à noter également un redéploiement de 18 200 € afin de permettre l'inscription de crédits pour annulation de la redevance de deux usagers.

## Prévention et réduction du risque inondation

		Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n°2
ACTIONS DE BASSINS	Appui collectivités SLGRI/TRI	101 990		<b>0 (1)</b>
	Appui collectivités propriétaires/gestionnaires de digues	104 790		
	Accompagnement technique d'actions de prévention	107 841	264 649	<b>425 000</b>
	Démarche RVI (réalisation de diagnostics)	390 000		
	Démarche RVI ( <i>task force temporaire</i> )	18 000		
ACTIONS TERRITORIALISEES	Mission Maine, Loire aval	57 000		
	Mission Loire Moyenne	87 930		
	Restauration lit-levées domaniaux en région Centre	1 100 000		
	Etude des Val de Loire dans le Giennois	34 100		
	Mission Allier, Loire amont			
<b>Prévention et réduction du risque inondation</b>		<b>2 001 651</b>	<b>264 649</b>	<b>425 000</b>

Pour ce qui concerne le volet *Prévention et réduction du risque inondation*, au-delà des 4 610 € redéployés pour permettre le reversement de trop-perçu de 2 collectivités sur l'action « appui SLGRI/TRI » (1), il s'agit exclusivement d'inscrire les 425 000 € relatifs au lancement d'un marché pour la mise en œuvre dès janvier 2016 de la nouvelle initiative en faveur de la réalisation de plans de continuité d'activité (PCA).

## Stimulation de la Recherche/Données/Information (+Valorisation du Patrimoine)

	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n°2
Pôle recherche/développement/innovation	188 700		
Synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts	100 000	50 000	<b>0 (1)</b>
Soutien projets recherche/développement/innovation	80 000	20 000	<b>0 (2)</b>
Plateau collaboratif d'échange	90 000		
Actions développements Patrimoine	60 000		
Soutiens projets Patrimoine	74 999	25 000	
Classes Loire	35 000	15 000	
Restauration des poissons migrateurs	610 614		
Relations extérieures	68 548		
<b>Recherche/Données/Information (+ patrimoine)</b>	<b>1 307 861</b>	<b>110 000</b>	<b>0</b>

Pour ce qui concerne le volet *Recherche/Données/Information (+Valorisation du Patrimoine)*, il s'agit de réimputer sur la nature comptable correspondante les crédits liés au renfort temporaire de 6 mois pour la mise en œuvre du projet de recherche-action sur les changements comportementaux pour 18 000 € (1) et ceux liés à l'expérimentation en termes d'implication des gestionnaires de réseaux dans les stratégies locales de gestion des risques d'inondation pour 15 000 € (2).

## Aménagement et gestion des eaux

	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n°2
SAGE Allier aval	213 084		0 (1)
SAGE Cher amont	98 602		
SAGE Cher aval	67 448		0 (2)
SAGE Loir	164 288		0 (3)
SAGE Loiret	71 648		
SAGE Loire en Rhône-Alpes	123 099		
SAGE Sioule	125 484		0 (4)
SAGE Yèvre Auron	186 655		0 (5)
Continuité et restauration des milieux naturels	228 370	20 552,40	32 200
Contrat territorial Val d'Allier		126 300	
Contrat territorial Val de Cher			7 200
<b>Aménagement et gestion des eaux</b>	<b>1 278 678</b>	<b>146 852,40</b>	<b>39 400</b>

Pour ce qui concerne le volet *Aménagement et gestion des eaux*, il s'agit d'inscrire au titre des actions de « Continuité et restauration des milieux naturels » les crédits pour le financement complémentaires de l'étude sur l'axe Loir pour 9 600 €, et ceux pour le lancement de la prestation complémentaire pour le moulin Gabet à Cheffes (49) pour 22 600 €.

Il est à noter le redéploiement de crédits pour le versement de trop-perçu pour 397,50 € sur le SAGE Allier aval (1), 534,92 € sur le SAGE Cher aval (2), 3 552,40 € sur le SAGE Loir (3), 1 826,22 € sur le SAGE Sioule (4) et 6 859,85 € sur le SAGE Yèvre-Auron (5).

### Décision modificative n°2 2015

#### Budget principal

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement				
Total de la section de fonctionnement	464 400		464 400	
<b>Total du budget principal</b>	<b>464 400</b>		<b>464 400</b>	
	<b>464 400</b>		<b>464 400</b>	

#### Budget annexe

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	236 000		236 000	
Total de la section de fonctionnement				
<b>Total du budget annexe</b>	<b>236 000</b>		<b>236 000</b>	
	<b>236 000</b>		<b>236 000</b>	

L'application des dispositions contenues dans le projet de décision modificative n°2 des budgets principal et annexe pour 2015 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- Approbation de la décision modificative 2 de l'exercice 2015 – budget principal
- Approbation de la décision modificative 2 de l'exercice 2015 – budget annexe